



Peypin

## Centre communal d'action sociale

### Extrait du registre des délibérations

Délibération n°008 / 2023

Le jeudi 28 septembre 2023, à dix-huit heures,

Régulièrement convoqués le 21 septembre 2023, se sont réunis les membres du conseil d'administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEONARDIS,

Étaient présents : Laurence MAGAGLI, Gilbert CAUDULO, Maxillien ULBRICH, Christine CHATEAU, Alexandrine OGGERO, Albert VACCARO

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : Francis PIRONTI

A donné pouvoir pour voter en son nom : Danielle BEAUMET

Madame Christine CHATEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

#### Objet – Nouvelle Convention de prise en charge de séances de sophrologie

Monsieur le Président expose à l'assemblée le bilan positif des séances de sophrologie sur la commune de Peypin.

Mais suite à la clôture de la régie des Ateliers Séniors, les recettes de l'Atelier Sophrologie seront directement encaissées par la Trésorerie d'Aubagne. Le paiement de l'adhésion sera annuel.

Dans ce cadre une nouvelle convention établie avec Madame JEHAN MARINI Vanina est proposée à l'examen des membres de l'assemblée.

Après avoir entendu l'exposé de son président et les observations présentées par le fonctionnaire municipal en charge du CCAS,

Le Conseil d'administration du CCAS,

À la majorité de 8 Voix « POUR »:

- Approuve la convention soumise à l'examen de l'assemblée ;
- Autorise le Président à la signer.

Pour extrait conforme,  
Jean Marie LEONARDIS,  
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Préfecture le : .....
- Et de la publication, le : .....

Le Maire, Président du CCAS, Jean-Marie LEONARDIS

